

# Les Différentes manières de passer son BPJEPS au CREIF

**BPJEPS = Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport** délivré par le Ministère des Sports. Diplôme d'État de niveau IV.

## VETP : Validation des Exigences Techniques Préalables

Pour entrer dans n'importe quelle formation il faut passer les VETP ou justifier d'équivalences.

- Elles sont valables à Vie
- Elles sont reconnues sur tout le territoire national.
- Fiche d'inscription aux VETP suivant le [calendrier de VETP](#)
- Fiche d'inscription disponible sur le site [Internet du CREIF](#) ou envoyée par mail.
- Inscription à 1 ou plusieurs tests :
  - 1 test : 25€
  - 4 tests : 105€

### Passage de la VETP/Equivalence

*Test de droit public permettant l'entrée en formation*



### Test de sélection

*Test de droit privé pour le recrutement du candidat par le CREIF*



### Journée de positionnement

*Pour élaborer le Plan Individuel de Formation avec le centre de formation*



### Entrée en formation

**La sélection** est propre à chaque organisme de formation. Elle se fait à l'issue de l'obtention des VETP. Se renseigner [auprès du CREIF](#) pour connaître les procédures et modalités d'inscription au sein du CREIF.

Avant d'entrer en formation, après avoir passé les VETP et la sélection, vous devez vous inscrire à une journée de **positionnement** dans un centre de formation choisi permettant de faire un bilan de compétences et de formaliser un parcours de formation individualisé.

**L'entrée en formation n'implique pas la possession initiale d'un diplôme scolaire ou universitaire**, toutefois des exigences à l'entrée en formation sont requises :

- Fiche d'inscription dûment remplie : [formulaire sur le site du CREIF](#)
- Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou diplôme admis en équivalence
- Attestation de recensement et du certificat de la journée défense et citoyenneté
- Certificat médical de moins de 3 mois (pratique sportive)
- Avoir 18 ans pour le BPJEPS, *16 ans pour l'AAE*
- Niveau Galops® 7 pour le BPJEPS, *Galops® 5 pour l'AAE*
- Licence FFE en cours de validité
- Attestation(s) de satisfaction aux tests d'exigences préalables (VETP) ou un diplôme admis en dispense
- Frais de dossier de 75 euros à l'ordre du CREIF



# BPJEPS

## Formation continue

### Formation initiale 10 mois

- Demande de prise en charge sécurité sociale à demander au CREIF si besoin
- De septembre à juin
- 600 heures
- 4 UC
- 3 jours en centre de formation
- 2 jours en entreprise
- Autofinancement, prix de la formation 8 000€
- Aide financière par Pôle emploi, Chéquier qualifiant, Fongecif, AFDAS, VIVEA

## Formation séquentielle

### Formation séquentielle 10 mois

- Contrat de formation non rémunéré (SMEREP ou LMDE)
- De septembre à juin
- 400 heures en centre de formation
- 4 UC
- Les vacances scolaires en centre de formation
- 1 jour par semaine en entreprise
- Autofinancement, prix de la formation 5 330€
- Aide financière par Pôle emploi, Chéquier qualifiant, Fongecif, AFDAS, VIVEA

## Formation dans le cadre d'une alternance rémunérée

### Contrat d'apprentissage

- 18 mois** de Novembre à Aout n+1 : 980 heures      **1 an** : de septembre à Août 490 heures
- 1<sup>ère</sup> année : 490 heures
  - 2<sup>ème</sup> année : 490 heures
- 4 UC
  - 2 jours en centre de formation
  - 3 jours en entreprise



## Formation Contrat Pro

- Pour les moins de 26 ans, autorisé pour les plus de 26 ans mais il faut impérativement être inscrit au Pôle emploi
- Le contrat pro est signé par le CREIF, le centre de formation le stagiaire et l'entreprise d'accueil, il doit être envoyé au FAFSEA 15 jours au moins, avant le début de la formation.
- Quand le FAFSEA a accordé le contrat : mise en route de la convention
- 490 heures de formation
- 1 an : de septembre à Août
- 4 UC
- 2 jours en centre de formation
- 3 jours en entreprise
- Financement : l'entreprise règle la formation qui lui est financée par le FAFSEA au CREIF

## AAE – Animateur Assistant Equitation

Formation dans le cadre d'une alternance rémunérée

### Contrat d'apprentissage

- A partir de 16 ans
- Galops® 5
- Sur 1 an de septembre à août
- 490 heures
- 4 UC
- 2 jours en centre de formation
- 3 jours en entreprise

## Formation continue

### Formation initiale 10 mois

- A partir de 18 ans
- Galops® 6
- De septembre à juin
- 450 heures
- 3 jours en centre de formation
- 2 jours en entreprise
- Autofinancement, prix de la formation 4 500€
- Aide financière par Pôle emploi, Chéquier qualifiant, Fongecif, AFDAS, VIVEA